

Numéro

5

Un pas plus loin...

Le magazine de la dio-diversité qui accompagne P.O. et directions
Namur - Luxembourg

Octobre 2020

Éditeurs responsables :

Hugues Delacroix et Yannic Pieltain

Publication bimestrielle

Bureau de dépôt: 5000 Namur 1

Bulletin périodique du **SeDESS** et **SeDEF**

Rue de l'évêché 5

5000 Namur

Sommaire

03 Édito

05 Échos du CoDiEC

08 Accompagnement des P.O.

18 Conseil CoDiEC

23 Cellule de soutien et d'accompagnement pédagogique

29 FOCEF - CECAFOC

32 Oxylierre

41 Échos d'ici et d'ailleurs

46 Brève LMDP

Édito

**Madame,
Monsieur,**

Enthousiastes, déterminés, gonflés à bloc, motivés, prêts à accueillir les élèves... Autant de qualificatifs qui pouvaient sans conteste refléter l'état d'esprit des directions et de leurs équipes éducatives à l'aube de cette nouvelle année scolaire et c'est particulièrement réjouissant.

A la mesure de cet enthousiasme, la créativité fut à l'œuvre pour trouver de nouvelles formules d'accueil des élèves, pour réorganiser les lieux d'enseignement, pour repenser les temps scolaires afin de tenir compte des besoins des jeunes que nous scolarisons, pour imaginer le soutien à ceux qui risquaient le décrochage ou pour développer des plateformes numériques pour soutenir les apprentissages. Autant d'initiatives qui témoignent, une fois encore, de l'ambition éducative qui animent les équipes éducatives, leurs directions et leurs Pouvoirs Organisateurs.

Et pourtant, malgré toute cette énergie pour relancer l'école au service des jeunes qui nous sont confiés, au moment d'écrire ces lignes,

de nombreuses questions se posent quant aux conditions d'organisation des cours : code jaune, orange ou rouge, réflexion sur les rythmes scolaires... Une chose est certaine, l'enseignement reste pour tous au centre des priorités.

Tous s'accordent sur l'importance de maintenir les écoles ouvertes le plus longtemps possible même si, de toute évidence, nos équipes éducatives, et particulièrement les directions, sont soumises à rude épreuve et la fatigue est bien présente.

C'est dans ce contexte que nous avons tenté de rédiger dans ce nouveau numéro d'"Un pas plus loin" des articles qui, nous l'espérons, pourront vous épauler dans la gestion de votre



établissement. Comme à chaque fois, ce numéro de « Un pas plus loin » vous invite à élargir l'horizon de vos réflexions et met en évidence toute une série de propositions d'accompagnement de la part de nos différents services.

- *Au cours des deux dernières années, la plupart des Pouvoirs Organisateurs se sont mis en ordre en recrutant un conseiller en prévention, en ayant recours à un groupement d'employeurs ou en souscrivant à un service externe. Soyons de bon compte, être en ordre ne suffit pas. Il importe donc de mettre progressivement une politique de prévention en œuvre, ce qui nécessite une saine collaboration entre les PO, les directions et leur conseiller en prévention. Vous lirez à ce sujet un article rédigé par notre service Accompagnateurs PO.*
- *Dans le cadre de la crise sanitaire, les Cellules de Soutien et d'Accompagnement vous invitent à questionner l'équité au sein de nos écoles et le sens du métier d'enseignant. Un article à découvrir qui suscitera certainement la réflexion.*
- *« Comment ne pas manquer d'Oxylierre sous nos masques ? » Le service, comme à son excellente habitude, vous présente dans ces pages toute une série de propositions que nous vous invitons à partager entre vous mais aussi avec vos équipes.*
- *Dans la rubrique « Echos d'ici et d'ailleurs », nous aimons mettre le focus sur ce qui se vit dans nos écoles. Vous découvrirez ainsi la façon dont les écoles du centre-Ardenne se sont mises ensemble en un temps record pour accueillir, dans les meilleures conditions, de nombreux jeunes arrivés dans le centre de réfugiés. Les réactions des acteurs sont réellement enrichissantes, nous avons à cœur de vous en faire profiter.*
- *Outre les propositions de nos services de Formation, vous découvrirez quelques traces de l'hommage rendu à trois collaborateurs qui ont terminé leur carrière au sein des services diocésains ainsi que les « Brèves de LMDP » proposées par le frère Jules Bradfer.*

Dans ce contexte particulier, le thème choisi par Oxylierre pour les journées de respiration pour les directeurs nous semblait tout à fait pertinent : « Les choix difficiles, décisions et éthique ». Nous étions tous impatients d'échanger avec Jean-Michel Longneaux autour de ces questions. Malheureusement, il nous faut bien admettre que nous ne serons pas en mesure de réunir autant de directeurs dans un même lieu en respectant les distances requises. Nous avons donc préféré annuler ces rencontres en espérant sincèrement pouvoir les reprogrammer dans un cadre permettant une vraie respiration et le respect de chaque participant.

Enfin, le CODIEC étant l'émanation des Pouvoirs Organisateurs du diocèse, il nous paraît important de vous tenir au courant des échanges qui ont lieu dans les chambres namuroise et luxembourgeoise de notre CODIEC. N'hésitez pas à réagir et à faire remonter vos interpellations via vos représentants au sein des entités ou des CES.

Bonne lecture, bonnes découvertes et, surtout, n'hésitez pas à revenir vers nous, à interpellier nos services qui seront, encore et toujours, à l'écoute de vos besoins afin de les rencontrer au mieux de leurs possibilités.

Hugues Delacroix
Yannic Pieltain



Ce mois de septembre a vu nos deux chambres (namuroise et luxembourgeoise) de l'A.S.B.L. CoDiEC se réunir pour faire le point sur la rentrée.

Premiers échos d'une rentrée particulière :

si chacun pouvait craindre une rentrée chaotique avec l'enjeu de rescolariser l'ensemble des élèves, force est de constater que c'est plutôt un enthousiasme général qui présidait. L'ensemble des acteurs étaient en effet mobilisés pour rouvrir les écoles après de 6 mois d'un arrêt forcé.

Du côté des nouvelles directions, 19 nouvelles directions ont intégré une école fondamentale, 14 nouveaux directeurs, directeurs adjoints, coordinateurs CEFA ou chefs de travaux ont intégré leur nouvelle fonction dans le secondaire. Un accompagnement spécifique leur est proposé à tous.

Réunions de rentrée des directions du fondamental:

des rencontres ont été organisées par entité avec un taux de participation très élevé. Ces réunions ont été l'occasion pour les services diocésains de poser les enjeux et les objectifs de cette rentrée avec

- la poursuite de la mise en œuvre des Plans de pilotage
- les objectifs liés aux conséquences de la pandémie sur la scolarisation des élèves .

L'objectif de ces rentrées étaient d'outiller les directions et de présenter les offres d'accompagnement de nos services.

Si l'implication des directions et des P.O. était au rendez-vous, la surcharge administrative de la fonction de direction et la complexification des tâches pour les Pouvoirs Organisateurs ont très vite eu raison des différents acteurs. On constate un réel découragement du côté des directions et en particulier, du côté du fondamental.

Au niveau des **chiffres de rentrée** non connus à ce jour, il apparaît qu'il y a des variations locales et que, dans le secondaire, nous assistons à une diminution du nombre d'élèves dans le qualifiant, principalement au D2 et à une légère augmentation dans l'enseignement de transition. Dans le fondamental, au moment de la réunion, les chiffres ne sont pas encore connus.

Enfin, tant dans le fondamental que dans le secondaire, la question des **PARI (futurs pôles territoriaux)** est évidemment d'actualité avec une grande inquiétude du terrain qui s'est d'ailleurs exprimée dans les médias. A ce stade, les négociations se poursuivent et des réflexions sont menées (Fédéfoc et Fésec) pour orienter la construction des futurs pôles. Les directeurs diocésains seront à la manœuvre pour coordonner la mise en œuvre une fois qu'un texte définitif aura été stabilisé.



Rôle des Bourgmestres dans le cadre du changement de couleur des codes : chaque Bourgmestre devra tenir une réunion de crise lorsque le taux de contamination sur le territoire communal aura atteint un certain seuil. Cette commission devra définir le maintien ou le changement de code couleur, ce qui devrait avoir une implication sur l'organisation de l'enseignement local. Les directeurs diocésains sont mandatés par le réseau pour participer à ces réunions. Une question reste à trancher : à quel moment un P.O. doit-il fermer l'école ? Il semble que ce ne serait pas le PSE qui prendrait cette responsabilité.

Une rencontre a eu lieu entre le SeGEC et la Ministre de l'Enseignement

- Le SeGEC y a plaidé pour une intervention des pouvoirs publics dans le surcoût de la crise pour les écoles. L'écho semble favorable.
- La problématique des remplacements pour les absences de moins de 10 jours et les flux de population scolaire dans le secondaire y ont été évoqués : report de la décision au mois prochain.
- Circulaire gratuité : une nouvelle circulaire va paraître car la circulaire actuelle n'est pas conforme au décret.
- Le décret sur la fin de carrière des directeurs fait toujours l'objet de discussions.

Budget CoDiEC :

en suivi de l'A.G. et du C.A. de CoDiEC, les budgets 2020 ont été adaptés. Un courrier sera envoyé cette semaine aux membres.

Présentation des projets de programmes APO 2020-2021

Stéphane Vanoirbeck a largement présenté les projets de programmes du service d'Accompagnement des P.O. pour l'année

scolaire 2020-2021. L'un des objectifs se concentrera essentiellement sur l'accompagnement des P.O. dans le travail de recomposition, de rapprochement, de mutualisations...voir de fusion des P.O.

Un groupe de travail sera constitué.

Evolution des services diocésains

En ce début d'année, les directeurs diocésains ont pu présenter les différentes évolutions dans la composition des services.

Accompagnement P.O. :

intégration de Bernard Vancoppenolle et de Jean-Marie Gabriel qui succèdent respectivement à Jean-Pierre Merveille et Paul Boland. Des permanences vont être organisées tant au bureau diocésain de Neufchâteau qu'au bureau diocésain de Namur. Une large communication aura lieu pour favoriser ces rencontres P.O.- APO

FoCEF :

Marie Wallemme a été engagée pour succéder à Etienne Taquet et Adeline Rogier apporte son soutien durant l'absence de Anne Gilbert.



Service comptabilité :

Le CoDiEC a décidé d'étendre l'horaire de Frédéric Hannard pour le soutien aux P.O. dans leurs tâches de gestion financière. Frédéric Hannard représentera le diocèse à la Commission d'Avis.

Cellule de Soutien et d'Accompagnement :

Engagement de deux CP

- Au Fondamental : engagement de Tanguy Gustin , initialement coordinateur d'intégration à Saint-Berthuin (Mallonne)
- Au secondaire : engagement de Caroline Belle qui rejoint l'équipe pilotage après quelques années au soutien des pratiques enseignantes en français.

Evolution dans la composition du CoDiEC

- Avec le renouvellement des collèges de directions, c'est Valérie Wilvers qui représentera Coluna pour le fondamental à la chambre luxembourgeoise en remplacement de Béatrice Mouzon.
- Patrick Pierret succèdera à Michel Noirhomme en tant que représentant des CPMS pour le Luxembourg.
- Le CES d'Arlon et l'entité de Marche procèdent au remplacement de M. Thiltges et de Madame Hébran, démissionnaires.

Les prochaines réunions auront lieu le 23 novembre 2020 pour la chambre luxembourgeoise et le 25 novembre pour la chambre namuroise



NOUVEAUTE

pour les Pouvoirs Organisateurs !

Le Codiec Namur-Luxembourg renforce son accompagnement des Pouvoirs Organisateurs !

Les Accompagnateurs PO vous proposent deux permanences par mois qui seront tenues alternativement à Neufchâteau et à Namur le mercredi après-midi de 13H00 à 17H00 (voir l'agenda ci-dessous)

Public-cible

Le/la Président.e ainsi que tous les membres d'un PO (il est possible d'être accompagnée de la direction en fonction des besoins)

Objectifs

Accompagner et développer des prises en charge proposer des outils d'aide en fonction des besoins informer sur différentes thématiques prendre contact avec de nouveaux membres

Exemples de sujets à aborder

- Projets de nouvelle construction ou de travaux de rénovation
- Recrutement et/ou évaluation d'une direction
- Renouvellement ou recomposition du PO
- Mutualisation et synergies entre écoles et entre PO
- La bonne gouvernance au niveau du PO
- ...et toutes les questions que vous vous posez !



Dates :

Namur

21	Octobre
25	Novembre
16	Décembre
20	Janvier
24	Fevrier
10	Mars
28	Avril
26	Mai
16	Juin

Neufchateau

7	Octobre
18	Novembre
9	Décembre
6	Janvier
10	Fevrier
3	Mars
21	Avril
19	Mai
9	Juin

Pour une bonne organisation, il vous est demandé de prendre rendez-vous préalablement auprès d'une des personnes suivantes :

Marie-Ange Beaufays

marieange.beufays@codiecnalux.be
0478. 93 31 60

Bernard Van Coppenolle

bernard.vancoppenolle@codiecnalux.be
0477. 96 58 20

Jean-Marie Gabriel

jeanmarie.gabriel@codiecnalux.be
0496.78 64 30



J'ai un conseiller en prévention.

Quelle relation avec lui
en tant que P.O. ?

Méfiance ou partenariat ?

Comment l'écouter ?



Quelques rappels au niveau de la législation.

a. La loi sur le Bien-être.

Selon la loi du 4 août 1996, chaque employeur, et donc chaque Pouvoir Organisateur, doit élaborer une politique en matière de bien-être au travail (prévention des risques) et il est responsable de l'application de cette loi. Cette loi détermine, entre autres, ce que l'on entend par « Bien-être au travail ». On distingue sept domaines :

- la sécurité au travail,
- la protection de la santé,
- la charge psychosociale,
- l'ergonomie,
- l'hygiène au travail,
- l'embellissement des lieux de travail,
- l'environnement.

Cette loi sur le bien-être illustre bien la tendance qui fait que c'est le bien-être général du travailleur qui compte et non plus la sécurité et la santé au travail uniquement.

Une autre particularité de cette loi consiste en sa simplification. Il n'est désormais plus question de prescriptions détaillées et techniques mais bien d'une direction à suivre (obligation de résultats mais pas de moyens).

De plus, de nos jours, le mot clé est « prévention » car il vaut mieux prévenir que guérir.

La prévention est la tâche de tout un chacun dans une entreprise ou une institution. Chacun a sa part de responsabilité, tant l'employeur que le travailleur doivent coopérer afin d'appliquer efficacement la politique de bien-être dans l'entreprise. Il incombe à chaque travailleur de prendre soin, selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou des omissions au travail, conformément à sa formation et aux instructions de son employeur.

De la Loi sur le Bien-être découle toute une série d'arrêtés d'exécution, formant ainsi le Code du Bien-être au travail.



b. Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT).

L'article 33, §1er de la loi sur le Bien-être au travail stipule que « Chaque employeur a l'obligation de créer un service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT). A cet effet, chaque employeur dispose d'au moins un conseiller en prévention (CP).

c. Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail (SEPPT).

Les missions du SIPPT ne sont pas négligeables. En fonction de la nature de l'entreprise et de ses effectifs (nombre de travailleurs), toute une série de tâches seront, en priorité, accomplies en interne.

Mais il va de soi qu'une entreprise ne possède pas en son sein toutes les compétences dans les sept domaines du Bien-être au travail. Par exemple, pour un examen médical, l'entreprise fera appel à un médecin du travail.

Ainsi pour toutes les tâches qui ne peuvent pas être réalisées en interne, l'entreprise doit faire appel à un Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail (SEPPT). Celui-ci se compose de deux départements: la gestion des risques et la surveillance médicale recouvrant différents domaines: la sécurité au travail, la médecine du travail, l'ergonomie, l'hygiène au travail et les aspects psychosociaux.

De cette manière, le SIPPT et le SEPPT se complètent ...

Comme SEPPT, nous pouvons citer LIANTIS, CESI, MENSURA...

Les missions du Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT)

Le conseiller en prévention a pour mission de conseiller l'employeur et tout membre du personnel en ce qui concerne la prévention des risques au travail en matière de sécurité, de santé, d'ergonomie, d'hygiène, d'embellissement des lieux de travail, d'environnement et des aspects psychosociaux.

Il veille à la politique de sécurité et du bien-être du personnel ainsi que des bénéficiaires de l'institution afin d'assurer un environnement sécurisé et agréable.

Il assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention.

Il soutient des projets concrets autour de certains thèmes de prévention et de bien-être.



Dans le cadre du système dynamique de gestion des risques, le service interne a les missions suivantes :

1. en relation avec l'analyse des risques :

- participer à l'identification des dangers ;
 - donner un avis sur les résultats de l'analyse des risques qui découlent de la définition et de la détermination des risques et proposer des mesures afin de disposer d'une analyse des risques permanente ;
 - donner un avis et formuler des propositions sur la rédaction, la mise en œuvre et l'adaptation du plan global de prévention et du plan annuel d'action ;
2. participer à l'étude des facteurs qui ont une influence sur la « survenue » des accidents ou des incidents et à l'étude des causes déterminantes de tout accident ayant entraîné une incapacité de travail ;
 3. participer à l'analyse des causes de maladies professionnelles ;
 4. participer à l'analyse des causes des risques psychosociaux au travail ;
 5. contribuer et collaborer à l'étude de la charge physique et mentale de travail, à l'adaptation des techniques et des conditions de travail à la physiologie de l'homme ainsi qu'à la prévention de la fatigue professionnelle, physique et mentale et participer à l'analyse des causes d'affections liées à la charge de travail ;
 6. donner un avis sur l'organisation des lieux de travail, des postes de travail, les facteurs d'ambiance et les agents physiques, chimiques, cancérigènes



et biologiques, les équipements de travail et l'équipement individuel et sur les autres composantes de l'organisation du travail, du contenu du travail, des conditions de travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail qui peuvent engendrer des risques psychosociaux au travail ;

7. rendre un avis sur l'hygiène des lieux de travail, notamment des cuisines, des cantines, des vestiaires, des installations sanitaires, les sièges de travail et de repos et les autres équipements sociaux particuliers à l'entreprise destinés aux travailleurs ;



8. rendre un avis sur la rédaction des instructions concernant :

- l'utilisation des équipements de travail ;
- la mise en œuvre des substances et préparations chimiques et cancérogènes et des agents biologiques ;
- l'utilisation des équipements de protection individuelle et collective ;
- la prévention incendie ;
- les procédures à suivre en cas de danger grave et immédiat ;

9. rendre un avis sur la formation des travailleurs :

- lors de leur engagement ;
- lors d'une mutation ou d'un changement de fonction ;
- lors de l'introduction d'un nouvel équipement de travail ou d'un changement d'équipement de travail ;
- lors de l'introduction d'une nouvelle technologie ;

10. faire des propositions pour l'accueil, l'information, la formation et la sensibilisation des travailleurs concernant les mesures relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail en application dans l'entreprise ou institution et collaborer aux mesures et à l'élaboration des

moyens de propagande qui sont déterminés à cet égard par le Comité (par Comité, on entend le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT) qui doit exister dans toute entreprise dont le nombre de travailleurs est supérieur à 50) ;

11. fournir à l'employeur et au Comité un avis sur tout projet, mesure ou moyen dont l'employeur envisage l'application et qui directement ou indirectement, dans l'immédiat ou à terme, peuvent avoir des conséquences pour le bien-être des travailleurs ;

12. participer à la coordination, la collaboration et l'information en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, pour ce qui concerne les entreprises extérieures et les indépendants, et participer à la coordination, la collaboration et l'information en matière de sécurité et de santé pour

ce qui concerne les entreprises et les institutions qui sont présents sur un même lieu de travail ou pour ce qui concerne les chantiers temporaires ou mobiles ;



13. être à la disposition de l'employeur, des membres de la ligne hiérarchique et des travailleurs pour toutes questions soulevées concernant l'application de la loi et du code et, le cas échéant, soumettre celles-ci à l'avis du service externe ;
14. participer à l'élaboration des procédures d'urgence interne et à l'application des mesures à prendre en cas de situation de danger grave et immédiat ;
15. participer à l'organisation des premiers secours et des soins d'urgence aux travailleurs victimes d'accident ou d'indisposition ;
16. assurer le secrétariat du Comité ;
17. exécuter toutes les autres missions qui sont imposées par la loi et le code sur le Bien-être au travail.

Comme on peut le constater, le travail du conseiller en prévention est vaste et extrêmement varié. Si on applique cette mission au sein d'une école, on peut dire en résumé que sa mission comporte une partie administrative non négligeable :

- compléter et tenir à jour le registre de sécurité,
- gérer la problématique «incendie» : affichage des plans d'évacuation, rédaction des consignes à suivre en cas d'évacuation incendie, participation active à l'organisation des exercices d'évacuation incendie...
- participer activement dans la rédaction et dans la mise en place du PIU (Plan Interne d'Urgence),
- tenir à jour la liste des contrôles périodiques et veiller à ce que ces derniers soient effectués à la fréquence imposée par le législateur,
- ...

Il sera également sollicité pour participer à la rédaction du plan global de prévention (plan à 5 ans) ainsi que pour la rédaction du plan annuel d'action. Ces deux plans seront présentés au CPPT et approuvés par ce dernier.

Un deuxième gros volet de son travail consiste à la participation aux analyses des risques : bâtiments, aires de jeux, cour de récréation, machines, ateliers dans les écoles d'enseignement technique et professionnel...

Le conseiller en prévention sera encore appelé pour accompagner les visites liées au bien-être au travail et à la sécurité : mé-



decin du travail, service «prévention incendie», inspection bien-être du Service Public Fédéral «Emploi, travail et concertation sociale», inspection «salubrité, santé et sécurité» du Ministère de la CFWB...

En cas d'accident du travail, il rédigera le rapport et fera l'analyse de l'accident du travail qu'il présentera au CPPT.

Enfin, il sera aussi le relais avec le Service Externe de prévention et de protection, auquel chaque PO devrait aujourd'hui être affilié pour l'ensemble de tous les membres de son personnel, que ce soit avec le médecin du travail ou avec les préventionnistes du SEPPT.

Quelle relation avec lui en tant que P.O. ?

Pour pouvoir mener à bien ses différentes missions, le conseiller en prévention a absolument besoin d'être reconnu dans son rôle par le pouvoir organisateur et la direction bien évidemment mais également par l'ensemble des travailleurs.

Sa mission première est d'aider l'employeur (et les travailleurs) pour toutes les questions qui concernent le bien-être. Comme son nom l'indique, il est là pour **conseiller** le PO. Dans la loi sur le Bien-être au Travail, le législateur a fait apparaître cette nuance en remplaçant la fonction de «**chef de sécurité**», dans l'ancienne législation, par celle de «**conseiller en prévention**». A partir des conseils de ce dernier, le PO décide d'agir, de prendre les mesures nécessaires, en fonction du temps, du budget et de la gravité des problématiques soulevées. En d'autres mots, il ne s'agit pas d'un «inspecteur» mais bien d'un **proche collaborateur**, d'un allié sur lequel le PO et la direction peut compter pour la mise en place de la politique du bien-être au travail telle que définie par le législateur.



Vu sur hsct.artio.fr



Il est donc absolument nécessaire que chaque PO dispose d'un conseiller en prévention, le connaisse, ait des contacts réguliers avec lui (ne serait-ce que pour préparer les réunions du CPPT, élaborer le plan global ainsi que le plan annuel d'action) et qu'un dialogue permanent s'installe entre le PO, la direction et le CP. La crise sanitaire que nous venons de connaître (dans laquelle nous sommes toujours d'ailleurs!) a mis en évidence le conseiller en prévention (travaillant encore trop souvent dans l'ombre!) et a permis de se rendre compte du rôle essentiel joué par le conseiller en prévention au sein des écoles.

Les plus apportés par le Codiec et le SeGEC ?

Des soirées d'information organisées en différents lieux à l'intention des pouvoirs organisateurs vont permettre de mieux connaître cette mission du conseiller en prévention.

La coordination des conseillers en prévention par Daniel Janssens (daniel.janssens@segec.be) et la formation continue de ces conseillers en prévention va permettre de familiariser les CP avec les réalités des écoles.

Depuis plus d'un an, un accompagnateur de PO est affecté, dans chaque comité diocésain de l'enseignement catholique, à la mise en place des conseillers en prévention. Ces accompagnateurs peuvent aider les PO du début de la réflexion à l'engagement du conseiller en prévention, que ce soit dans le cadre d'un engagement direct, ou via un groupement d'employeurs, ou encore via une mutualisation des moyens et un contrat multi-employeurs. Ce service a permis d'augmenter le nombre de PO en règle et la mise en place d'un système de coordination et de formation continue des conseillers en prévention. Pour les diocèses de Namur et de Luxembourg, l'accompagnateur PO en charge de cette mission est Jean-Marie Gabriel (jeanmarie.gabriel@codiecnalux.be).

Enfin, après un projet pilote concluant lancé dans le Diocèse

de Tournai, les petites écoles des diocèses de Namur et de Luxembourg affiliées au CESI comme SEPPT peuvent demander à mutualiser leur cotisation auprès de ce service externe afin de générer des Unités de Prévention (UP), leur donnant accès à toute une série de prestations et formations sans paiement additionnel. Toute information utile peut-être obtenue auprès de Daniel Janssens ou de Jean-Marie Gabriel.

Quelques sources disponibles abordant ce thème :

- La Prévention au bénéfice de tous - Article de Stéphane Vanoirbeck paru dans la revue « Entrée libre » d'avril 2020 http://www.entrees-libres.be/wp-content/uploads/2020/04/EL_148_avril_2020_p11.pdf
- Acteurs dans la crise Les conseillers en prévention - Article de Stéphane Vanoirbeck et Daniel Janssens paru dans la revue « Entrée libre » d'avril 2020 : http://www.entrees-libres.be/wp-content/uploads/2020/04/EL_148_avril_2020_p12.pdf
- L'entretien vidéo avec Dany Bastin, conseiller en prévention disponible sur l'extranet du SeGEC : <https://youtu.be/e7oSzkg90oo>



Conseil de Zone de l'Enseignement fondamental de Namur 10% des 10%

Dans le cadre des 10% des 10%, c'est le Conseil de Zone de Namur du Fondamental qui répartit la somme entre les différentes demandes introduites et présentées par ses écoles, en collaboration avec le Conseil de Zone du Secondaire.

Les P.O. bénéficiaires reçoivent cette subvention fin septembre.

Ce montant se construit généralement de la manière suivante: part du Fondamental augmentée de la participation de la zone du Secondaire de Namur jusqu'à un montant maximal de 51,5% de son propre avoir. **Attention, les contours de cette solidarité Secondaire-Fondamental ont été redéfinis et validés dans les réunions des Conseils de Zone de mai 2019.**

Nous vous invitons dès lors à lire attentivement la présente procédure car plusieurs modifications ont été apportées depuis un an, en fonction des décisions de mai 2019: délais de rentrée des dossiers, critères retenus, utilisation d'un formulaire standardisé, compo-

sition du groupe technique, offre de service d'un accompagnateur P.O. en bâtiment...

Le Conseil de Zone souhaite, par ce document, rappeler l'ensemble du processus pour l'année 2020-2021.



Responsabilité	Mandat/Mission	Echéance
Responsabilité du P.O.	Le travail prend sa source au sein des P.O. Chaque P.O. a la possibilité d'identifier une difficulté, un projet concernant son école. Chaque P.O. demandeur introduit alors une éventuelle demande par écrit au Président de son Entité (formulaire standardisé disponible sur demande au Président du Conseil de Zone)	Dossiers rentrés auprès du Président d'Entité <u>pour le lundi 4 janvier 2021 au plus tard.</u>
Responsabilité du Président d'Entité	Le Président du Conseil d'Entité collationne les demandes et réunit son Conseil pour étudier l'ensemble des dossiers. Il organise le débat au sein de son entité. Le Conseil sélectionnera les demandes et hiérarchisera les dossiers retenus. Attention, les Conseils de Zone ont souhaité que, dès cette année, les critères de sécurité, d'hygiène, d'urgence et de difficulté financière objectivée soient prépondérants. Le classement des projets doit être le fruit d'une négociation effectuée en Conseil d'Entité. La sélection et l'ordre de priorité ainsi définis sont déterminants. Le Conseil d'entité a également demandé l'utilisation d'un formulaire standardisé. Le montant total de l'ensemble des demandes d'une entité doit rester raisonnable par rapport au montant total disponible. Le Président d'Entité fera ensuite remonter les dossiers sélectionnés au président de Zone accompagné du PV d'Entité qui atteste des débats et des priorités retenues. (Aucun dossier émanant directement d'une école ne sera pris en considération)	Dossiers rentrés au Président de Zone pour le vendredi 12 février 2021 au plus tard. En collaboration avec les services diocésains, Jean-Marie GABRIEL, accompagnateur P.O. dans le domaine des travaux peut être sollicité pour accompagner la rédaction d'une demande. Il peut ainsi conseiller utilement pour l'obtention d'un subventionnement public lié à des travaux pour un bâtiment scolaire
Responsabilité du Président de Zone	Le Président de Zone réunit un groupe technique*. Ce groupe technique opère une première analyse des dossiers et sollicite auprès du Président d'Entité ou son représentant d'éventuels compléments d'information ou d'éventuels réajustements. (Il appartient donc à chaque Entité d'être représentée)	Première réunion du Groupe technique début mars 2021
Responsabilité du Président d'Entité	Chaque Président d'Entité réunit une seconde fois son Conseil en vue d'affiner le travail. Il complète les dossiers sur base des remarques formulées par le groupe technique.	



Responsabilité du Président de Zone	Le Président de Zone réunit une seconde fois le groupe technique qui analyse à nouveau les dossiers à la lumière des informations collectées par les représentants des Entités. Le groupe technique opère des arbitrages et formule une proposition qui sera présentée aux Conseils de zone pour prise de décisions.	Seconde réunion du groupe technique (si nécessaire) fin mars 2021.
Responsabilité du Président de Zone	Le Président de Zone convoque une réunion du Conseil de Zone. Il y présente un travail élaboré pour permettre au Conseil de Zone de prendre les décisions.	En mai 2021

* Actuellement, les nouveaux critères prioritaires définis par les Conseils de Zone sont les suivants: critères de sécurité, d'hygiène, d'urgence et de difficulté financière objective.

Dans ce cadre, un soutien d'investissement en complément de subsides sollicités dans le cadre de travaux, d'aménagements... peut être envisagé...«une fois toutes les autres portes fermées»!

Le groupe technique se constituera définitivement lors de la réunion de Zone début 2021.

Proposition de la composition:

- Le Président de Zone
- Le Président de chaque Entité et/ou son représentant désigné en Conseil d'Entité. Attention, dans la mesure du possible, cette représentation sera constante. Il est important que les membres du groupe technique

connaissent l'«historique» des négociations afin de pouvoir tenir compte des décisions prises les années précédentes.

- La représentation syndicale
- Invités: Un conseiller CoDiEC et un accompagnateur P.O. en bâtiment (Jean-Marie Gabriel)
- Deux délégués du Conseil de Zone du secondaire

Depuis 2011, le Sedef a été sollicité pour vérifier l'utilisation des sommes allouées.

Chaque année, le président du Conseil de zone du fondamental est invité au Conseil de zone du secondaire, afin d'exposer les demandes et solliciter la solidarité
Secondaire - Fondamental.



À l'attention des Présidents des P.O. et Directions des écoles spécialisées

Objet:

*Dossiers 10% des 10% (Enseignement spécialisé) – 2020-2021
Namur-Luxembourg – Fondamental - Secondaire*

Dans le cadre des 10% des 10%, l'année scolaire 2019-2020, un groupe technique propre au spécialisé a réparti une somme de plus de 53.000 euros entre les différents projets que des écoles fondamentales et secondaires de notre diocèse avaient introduits. Les écoles bénéficiaires ont reçu cette subvention dans le courant du mois de septembre.

Cette année encore, les P.O. sont invités à rentrer leurs demandes à l'aide du formulaire standardisé pour l'ensemble des écoles. Comme convenu, ce formulaire devra être renvoyé au Bureau diocésain au plus tard pour le vendredi 12 février 2021.

Après analyse des dossiers, le groupe technique se réunira au mois d'avril 2021 pour prendre les décisions utiles.

Chacun veillera à respecter scrupuleusement les consignes. Afin de garantir un maximum d'objectivité, il est indispensable pour le groupe technique de disposer de tous les éléments demandés.



Pour rappel, le groupe technique est composé comme suit:

- 4 représentants des P.O. du spécialisé au Codiec (un par niveau et un par zone)
- 2 représentants des ADI du spécialisé
- 2 présidents des ADI
- 2 directeurs diocésains

En concertation avec les Conseils de Zone, Jean-Marie GABRIEL, accompagnateur P.O. pour le diocèse Namur-Luxembourg, dans le domaine des travaux a été proposé pour rejoindre le groupe technique. Il pourra ainsi examiner les demandes si celles-ci concernent des projets travaux et, le cas échéant, faire offre de service pour l'obtention de subventionnement public dans des projets liés aux bâtiments scolaires.

Critères retenus pour 2020-2021:

- Critère 1: situation financière difficile
- Critère 2: soutien d'investissement en complément de subsides sollicités
- Critère 3: Aide en équipement pour les écoles ou implantations du secondaire organisant les formes I et II ne pouvant rien obtenir du fonds d'équipement (à hauteur de 80% des coûts);
- Critères 4: achat de matériel et/ou équipement dans le cadre d'un projet pédagogique à expliciter (intervention à hauteur de 80%, limitée à 6000€).

D'autres possibilités de subventionnements existent et peuvent être sollicitées (ADEPS, Loterie Nationale, Ureba, Fondation Roi Baudouin, Fonds social Européen...). Cette démarche donne la même possibilité à chaque P.O. de pouvoir bénéficier de ce mécanisme en fonction des besoins.

H.Delacroix
Directeur Diocésain

Y.Pieltain
Directeur Diocésain



Quand la crise sanitaire questionne l'équité au sein des écoles et le sens du métier d'enseignant

L'École n'est pas épargnée par la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois et qui questionne notre société à bien des niveaux... Le Pacte pour un enseignement d'excellence et les plans de pilotage amorcent la nécessaire transformation de l'école, la crise Covid vient l'accélérer et la précipiter sur certains aspects. Les directions et leurs équipes éducatives vivent un vrai tumulte pédagogique. L'évaluation est censée devenir plus formative, la pédagogie plus différenciée, l'enseignement à distance un nouveau possible faisant du numérique un incontournable du métier, le travail collaboratif est désormais une valeur portée par l'institution, qui, en outre, souhaite, voire exige, que les écoles offrent aux élèves un enseignement davantage efficace et équitable... Les conditions d'exercice du métier d'enseignant se complexifient donc et se transforment, alors que les ambitions du système éducatif s'amplifient.

Dans ce contexte pour le moins bousculé et bousculant, l'indéniable constat de l'accroissement des inégalités scolaires, en partie aggravé par le confinement, relance le débat de «la gestion de l'hétérogénéité des élèves», déjà amorcé depuis 1997 avec le décret Missions qui y fait clairement référence. La réponse à cette diversité (culturelle, sociale, scolaire, cognitive...) est donc bien d'envisager une pédagogie différenciée ou une

différenciation pédagogique. En effet, multiples usages pédagogiques et méthodologiques peuvent faciliter la réussite de tous les élèves: classe inversée, individualisation, groupes de besoins, enseignement explicite, co-enseignement, tutorat, tables d'appui... Les lister et les détailler n'est pas le propos de cet article, il s'agit plutôt de questionner le sens du concept de différenciation et plus loin le sens même du métier d'enseignant, et d'envisager la nécessaire pratique réflexive comme gage d'une sérénité professionnelle retrouvée. Car même s'il ne suffit pas d'y réfléchir pour faire disparaître les vraies et nouvelles difficultés du métier, la lecture de l'actualité scolaire proposée ici prend le pari que la pratique



réflexive permet de transformer des malaises, des révoltes, des découragements... en « problèmes » ou en « défis », qu'on peut poser et parfois résoudre ou relever avec méthode.

1. L'équité interroge et donne sens au concept de « différenciation »

La différenciation pédagogique s'impose donc comme réponse à la nécessaire volonté de vouloir rendre l'école plus efficace et plus équitable, d'amener tous les élèves à l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences. Dès lors, elle se réalise par la façon d'entrevoir ou de penser l'éducation ; c'est avant tout une philosophie qui questionne et sous-entend l'adoption de certaines valeurs et attitudes. Interroger ce concept, c'est donc d'abord se questionner quant au(x) sens à lui donner, quant au(x) sens qu'il revêt pour les équipes éducatives, et plus loin quant au sens même du métier d'enseignant. En effet, les réalités sociétales actuelles et la diversité des profils apprenants au sein des classes confrontent les équipes éducatives à cette nécessaire différenciation.

Il existe dans la littérature pédagogique multitude d'ouvrages et d'articles qui traitent du sujet et mettent en avant différents principes. Tous se rejoignent sur le fait que derrière le concept de différenciation, il est juste d'entendre et de comprendre « gestion de l'hétérogénéité et des écarts au sein des classes » et pas uniquement « prise en charge des élèves en difficulté ». Malgré quelques divergences, la majorité des travaux qui dépassent le stade des intentions et proposent de passer à l'action, déclinent les conditions de la différenciation. Puisqu'il est question de stratégies d'enseignement, cette différenciation, qui peut anticiper les situations ou s'y adapter, peut porter sur les contenus, les processus d'apprentissage, les productions d'élèves ou encore l'environnement de travail en classe. Elle peut être mise en place avant un enseignement, pendant ou après, et s'appuie sur le fil conducteur de l'évaluation en cours d'apprentissage, donc « formative ». Cependant, si la différenciation fait consensus dans

la profession et est une évidence théorique largement partagée, dont les principes et modalités « idéales » sont clairement posés, il n'en demeure pas moins que le passage de la théorie à la pratique est loin d'être simple.

2. Un passage parfois difficile de la théorie à la pratique

Plusieurs professionnels de l'éducation en demeurent convaincus, la différenciation pédagogique « fait donc appel, d'une part, aux croyances des enseignants et à leurs connaissances de la question et, d'autre part, à leur capacité à l'appliquer dans leur travail quotidien » (Kirouac, 2010). Différencier sa pédagogie c'est rompre avec « l'indifférence aux différences de manière active, explicite et légitime, au nom de l'égalité des chances » (Perrenoud, 2005b) ; c'est un long processus qui réfère à des savoirs complexes et qui exige de la patience et de la rigueur (Kirouac, 2010). Et finalement, « l'expression de pédagogie différenciée serait un pléonasme, il n'y a de pédagogie que différenciée, puisqu'il n'y a de savoir que dans et par le chemin qui y mène » (Meirieu, 2000).



Les travaux de recherche dénoncent le décalage entre théorie et pratique, et un concept de pédagogie différenciée qui reste à l'état de principe, difficile à mettre en œuvre sans quelques « ficelles ». Si les enseignants montrent une conviction partagée sur la nécessité de tenir compte de la diversité des élèves pour les faire réussir au mieux, il persiste une difficulté à transposer cette conviction en pratiques en classe. Encore une fois, les attentes sont fortes quant aux comportements et compétences attendus de la part des enseignants. Pour aider les élèves dans leurs apprentissages, il leur faut (Tomlinson & McTighe 2010) :

- être au clair avec les savoirs et compétences à acquérir par leurs élèves ;
- endosser la responsabilité de la réussite de l'élève ;
- encourager le respect entre les élèves ;
- prendre conscience de ce qui fonctionne pour chaque élève ;
- développer une gestion de classe favorisant la réussite ;
- aider les élèves à devenir des partenaires efficaces de leur propre succès ;
- élaborer des pratiques d'enseignement souples ;
- accroître son répertoire de stratégies d'enseignement ;
- réfléchir au progrès individuel des élèves tout en gardant en tête leur développement personnel et les objectifs du « programme ».

3. Face à la complexité de l'enjeu, adopter une posture de praticien réflexif

Amener les enseignants à réfléchir sur leurs pratiques pourrait se résumer en une idée-force : c'est un « atout pour construire du sens », le sens du travail et de l'école (Develay, 1996), mais aussi le sens de la vie, car ils sont difficilement séparables dans un métier de l'humain et en général dans une société où le travail est une source majeure d'identité, de satisfaction, mais aussi de souffrance (Dejours, 2016). On peut trouver du sens dans l'immobilité, l'absence de décision, la routine absolue. Ou plus

exactement, une vie tranquille et réglée peut « anesthésier la quête de sens », amener à ne jamais se demander pourquoi on fait ce qu'on fait, de quel droit, avec quels rêves. Une pratique réflexive ouvre à un rapport « actif » plutôt que « plaintif » à la complexité. Les établissements où elle devient un mode d'existence professionnel se mobilisent et prennent des mesures qui, même lorsqu'elles ne changent pas la face des choses, donnent un sentiment de cohérence et de prise sur les événements.

Évidemment, la pratique réflexive ne suffit pas, mais c'est une condition « nécessaire » pour faire face à la complexité. Elle ne répond pas, en tant que telle, à la question du sens, mais elle permet de se la poser et favorise une forme de sagesse, qui consiste à faire le deuil des certitudes, des problèmes définitivement résolus et des jugements égocentriques. Le praticien réflexif vit dans la complexité « comme un poisson dans l'eau », ou du moins sans révolte, ni nostalgie incurable du temps où tout était blanc ou noir.



4. Une opportunité d'inscrire le métier dans la collaboration

De même que la différenciation appellerait à une communauté d'apprentissage et à la coopération pour les élèves, elle se trouverait facilitée par la collaboration et la construction de communauté de pratiques chez les enseignants. En effet, la collaboration et le co-développement professionnel sont à envisager comme des réponses pertinentes à ce nécessaire besoin de repenser le métier dans une dynamique collaborative afin de questionner, co-construire et co-réguler ses pratiques. Les enseignants évoquent les interactions avec des collègues partageant leurs préoccupations comme facilitatrices « pour mieux reconnaître et comprendre la diversité qui se manifeste en classe » et pour opérer « un processus de décentration au regard de ses propres caractéristiques ou préférences personnelles » (Prud'homme et al., 2005).

En conclusion, l'école et le métier d'enseignant affrontent aujourd'hui beaucoup de changements et de crises. Au cours du parcours professionnel, en lien avec l'atteinte de certains objectifs, de la perte de certaines illusions, de l'usure mentale et de la lassitude des enseignants, des prises de conscience, des réformes de tous genres, du changement du public scolaire, de la dégradation des conditions de travail ou des ressources..., la question du sens de l'école et du métier d'enseignant ne peut obtenir une réponse satisfaisante et figée. Même dans le temps court d'une année scolaire, il survient des micro-événements, des phases de déprime, des moments d'euphorie, des conflits, des arrivées et des départs, des décisions difficiles ou des satisfactions, des victoires et des échecs qui font fluctuer le moral et le climat et poussent à reconsidérer le sens du métier.

Alors, pour continuer à exercer sereinement ce métier de l'humain, il faut pouvoir au plus urgent, ou du moins dans l'après-coup, prendre la mesure de ce qui dépend de l'action professionnelle et de ce qui lui échappe. Ne pas vouloir porter tout le poids du monde, en « prenant sur soi », en se sentant constam-

ment coupable; et, en même temps, ne pas fermer les yeux, percevoir ce que l'on aurait pu faire si l'on avait mieux compris ce qui se passait, si l'on s'était montré plus rapide, plus perspicace, plus convaincant, plus opiniâtre... On apprend de l'expérience, en cernant de mieux en mieux cette marge étroite dans laquelle la compétence professionnelle fait la différence. Pour y voir plus clair, il faut accepter de reconnaître, parfois, que l'on aurait pu mieux faire, tout en comprenant pourquoi on n'y est pas parvenu. L'analyse ne suspend pas le jugement moral, elle ne vaccine pas contre toute culpabilité, mais elle incite le praticien à accepter de ne pas être une machine infaillible, à faire la part de ses préférences, hésitations, passages à vide, trous de mémoire, partis pris, dégoûts et attirances, faiblesses qui sont rarement sans conséquence, mais font partie de la condition humaine. Gageons que l'enseignant vivra la différenciation au niveau de son équipe éducative tout comme l'enfant dans sa classe. Collaborer à une œuvre commune en apportant aux autres, en partageant, en augmentant son degré de connaissance personnelle par le regard de ses collègues.



Bibliographie

Beuchat, L. (2015). La pédagogie différenciée : le point de vue d'enseignants partagés entre conviction et interrogation. Mémoire de Bachelor, Haute École pédagogique. Porrentruy : HEP BEJUNE.

Dejours, C. (2016). Situations du travail. Paris : PUF.

Develay, M. (1996). Donner du sens à l'école. Paris : ESF.

Kirouac, M.-J. (2010). L'intégration et la mise en œuvre de la pratique de différenciation pédagogique chez les enseignants québécois du premier cycle du secondaire (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal).

Meirieu, P. (2000). L'école mode d'emploi : des méthodes actives à la pédagogie différenciée. Paris : ESF.

Perrenoud, P. (2005b). L'école face à la diversité des cultures. La pédagogie différenciée entre exigence d'égalité et droit à la différence. Genève : Faculté de psychologie et ses sciences de l'éducation.

Prud'homme, L., Dolbec, A., Brodeur, M., Presseau, A. et Martineau, S. (2005). La construction d'un îlot de rationalité autour du concept de différenciation pédagogique. Journal of the Canadian Association for Curriculum Studies, 3(1), 1-31.

Tomlinson, C. A. et McTighe, J. (2010). Intégrer la différenciation pédagogique et la planification à rebours. Montréal, QC : Chenelière éducation.

Zakhartchouk, J.-M. (2001). Au risque de la pédagogie différenciée. Paris : Institut national de recherche pédagogique.



Lettre d'information du secteur Religion

2 octobre 2020

Voici quelques informations à destination de tous les professeurs de religion de l'Enseignement secondaire catholique.

Nouveaux web'ateliers pour le cours de religion

Les web'ateliers en religion s'adressent aussi bien aux enseignants débutants qu'aux professeurs plus chevronnés désireux de remettre leurs cours au goût du jour.

D'une durée de 1h à 1h15', ces ateliers thématiques en ligne s'articulent avec souplesse et flexibilité autour de trois axes :

- la formation : proposer et transmettre des outils et des contenus ;
- la différenciation : répondre aux attentes individualisées des participants ;
- la collaboration et l'expérimentation : s'exercer à une application, un transfert, une tâche à effectuer.

Le but des ateliers est de conseiller, de soutenir et d'aider aux apprentissages dans une dynamique de co-construction et de collaboration avec les pairs.

A l'issue du web'atelier, un travail d'accompagnement individualisé (dont il conviendra de fixer le cadre) pourra être envisagé, en ligne ou en école.

Vous aurez accès aux différents web'ateliers en religion prévus en octobre et novembre [en cliquant ici](#).

N'hésitez pas à vous inscrire !



Les formations modulaires...

Où en sommes-nous ?

Cette année, la FoCEF organise 30 formations modulaires. Celles-ci visent le développement de compétences professionnelles individuelles des enseignants de l'enseignement fondamental.

Quelques places sont encore disponibles au sein de certaines d'entre elles

Formations	Place(s) disponible(s)
41004 « Aménagements raisonnables et difficultés ou troubles d'apprentissage... Public cible: P1-P6	3
41012 « Ca n'a ni queue ni tête !... ou comment structurer efficacement des prises de parole et des textes. » Public cible: P3-P6	3
41013 « Comprendre l'apprentissage des nombres et des opérations chez nos jeunes élèves. » Public cible: Acc.-P2	9
41030 « Éveil aux langues: intégrer le plurilinguisme dans les apprentissages. » Public cible: M1-P2	5
41032 « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la pastorale scolaire sans jamais avoir osé le demander ! » Public cible: M1-P6	11





41017 « Découvrir la tablette Android en classe et oser ! »

Public cible : M1-P6

1



41023 « Découvrir l'utilisation de l'iPad au service d'une sortie pédagogique en éveil scientifique, géographique et historique. »

Public cible : P1-P6

6



Hors
temps
scolaire

Webinaire

41026 « Quel logiciel de TBI choisir par rapport à mes besoins ? »

Public cible : M1-P6

50



Hors
temps
scolaire

Webinaire

41027 « Donner vie à ses idées avec le Sketchnoting. »

Public cible : P1-P6

50



Hors
temps
scolaire

Webinaire

41028 « Intégrer les tablettes dans les apprentissages. »

Public cible : M1-P6

50

N'hésitez pas à revenir vers la FoCEF pour plus d'informations.
En effet, en raison des mesures sanitaires en vigueur,
l'organisation de certaines formations a dû être modifiée.

Focf.nalux@segec.be



Pour vous aider à prendre un bon départ vers le CAP numérique, une conférence interactive se déroulera le jeudi 22 octobre 2020.



Le numérique à l'école, une approche en 3 dimensions

Les médias et le monde académique s'expriment régulièrement sur la transition numérique que vit notre société. Dans nos écoles, cette expression est, sans aucun doute, trop généraliste pour permettre une réelle mise en action concrète et systémique. Nous vous proposons donc de diviser cette appellation en 3 sous-axes sur lesquels « agir » et « se former pour agir » seront plus aisés.

L'axe « Travailler avec le numérique » permet aux équipes éducatives de conscientiser, d'optimiser et de mettre à profit le travail qu'elles effectuent à l'aide du numérique en dehors des moments d'apprentissage.

L'axe « Enseigner avec le numérique » permet de revenir sur les mythes, tant positifs que négatifs, de la pédagogie par le numérique, de découvrir et de mettre en pratique des modèles d'intégration du numérique sur le terrain (TPACK, SAMR...).

L'axe « Enseigner le numérique » permet aux enseignants de découvrir les compétences numériques regroupées en 4 domaines que devront acquérir les élèves à l'horizon du Pacte d'Excellence.

Pour chacun de ces axes, nous vous présenterons des outils autant théoriques que pratiques et nous aurons la chance de vous proposer le témoignage d'un acteur du terrain.

Mikael Degeer (HELMo Liège) et Jonathan Ponsard (Technofutur TIC)

Pour y participer : installez-vous confortablement dans votre fauteuil et connectez-vous à notre page Facebook à 19h30.

<https://www.facebook.com/Enseignement-Catholique-Formation-fondamental-Focef-480454639138456>



Sous nos masques, ne pas manquer d'Oxylierre !

La sonnerie est étrange, la cloche ne tinte pas de la même façon, la rentrée est différente. L'enthousiasme de se revoir, de reprendre le chemin de l'école est présent, peut-être même encore davantage, mais il nous faut réinventer les possibles, mieux cadrer les sorties de route, choisir des sentiers de traverse. Pour notre équipe aussi, il s'agit d'un défi. Les rencontres en école ont été supprimées au dernier trimestre et chaque direction, chaque professeur ou acteur de l'enseignement en ce début d'année veille à dresser l'état des lieux, à prévoir les remédiations. Il faut attendre, et quoi de plus normal, que chacun retrouve son rythme, ses habitudes, son ordinaire.

En attendant de vous revoir, nous maintenons le lien par voie électronique. Vous avez reçu dernièrement « Nos jardins d'Oxylierre » sur le corps et notre première Oxynews présentant lectures, expos et diverses autres propositions. Vous retrouverez plus loin dans cet article les futurs thèmes des « Jardins » pour cette année, ainsi que la présentation du padlet réalisé en collaboration avec les différentes équipes pastorales des autres diocèses. Vous découvrirez également les affiches de l'année réalisées par la CIPS.

Nous vous préparons pour décembre une journée de respiration en compagnie de Jean-Michel Longneaux sur les choix difficiles et leur éthique, vous trouverez les détails de l'organisation sur l'invitation jointe à cet article. Cette journée sera proposée également à vos professeurs relais (pour l'enseignement secondaire) sous une forme adaptée lors du mois de février 2021.

Nous restons évidemment prêts à vous rencontrer, à nous déplacer vers vous pour toute aide ou mise en place d'animations.



Nos outils pour l'enseignement fondamental et secondaire

Nos jardins d'Oxylierre 2020/2021



! Fin octobre dans vos boîtes mail: le prochain numéro de nos Jardins

Le silence envahit «nos Jardins», un arrêt sur de magnifiques livres abordant ce thème, une pause pour découvrir une animation qui nous apprend à l'appivoiser, des citations loin des bavardages, des textes pour réfléchir dans le calme, des films loin de l'agitation, un intervalle spirituel pour côtoyer le mystère...

Nous vous invitons à nous suivre, à pas feutrés, par-delà les sentiers de nos découvertes...
Silence! On tourne... les pages...

<https://www.codiecnalux.com/oxylierre>



Le padlet : Ressources pour une rentrée particulière

Une plateforme pour vivre ensemble cette crise du Covid

Cet outil a été conçu par les équipes de pastorale scolaire des différents diocèses.

La plateforme est déclinée en 3 thématiques: «Accueillir et écouter», «Être et agir en sécurité» et «Re-construire». Chacune de celles-ci est développée en plusieurs volets: réflexions, capsules vidéo, textes, animations, chansons... pour vivre le mieux possible ce temps particulier en réfléchissant, partageant, intériorisant... avec les élèves et les collègues.



N'hésitez pas à visiter régulièrement ce padlet car il continue à être alimenté!

https://padlet.com/CoDiEC/Interdio_Outils

Notre New's letter : Oxynews

! Début décembre 2020:
Prochaine édition d'Oxynews:

Spécial Noël





Journée de respiration pour les directions du fondamental et du secondaire

Les choix différents

ANNULÉ

À la Pa
Rue Ma
5100 Vrepien

Au Bua
Rue du Bua, 6
6723 Habay-la-Vieille

Notre rencontre annuelle se veut une journée de respiration et de convivialité et nous avons choisi de ne pas la remplacer par une réunion virtuelle car nous perdrons la saveur et l'esprit que nous voulons vivre ensemble. Nous vous proposerons le sujet et le conférencier que nous avons prévus dès que les conditions nous le permettront.

...se mieux.
...ensemble un moment convivial,
...salutations.

Oxylierre (Service de pastorale scolaire) oxylierre@codiecnalux.be

Nous vous demandons un paiement de 15 euros pour le repas, à remettre sur place, une attestation vous sera délivrée le jour même.

Merci de nous confirmer votre participation pour le **20 Novembre**
au plus tard, par le biais du formulaire en ligne en cliquant ici : [inscription](#)



Les affiches 2020/2021 de la CIPS

<https://enseignement.catholique.be/decouvrir-penser-lenseignement-catholique/decouvrir/le-projet/pastorale-scolaire/>

La Commission interdiocésaine de pastorale scolaire (CIPS) propose 4 affiches pour ponctuer l'année scolaire d'une touche pastorale.

Sous le slogan porteur de sens «Souriez, vous construisez», les animations qui accompagnent les affiches sensibilisent à l'importance de construire des projets, les nôtres, parce qu'ils donnent sens à nos choix, à nos actions et à nos vies.

Durant la période de la rentrée, la 1ère affiche «Se projeter», invitait à se pencher sur nos rêves et nos intentions, pour ensuite oser, et trouver l'audace de nous lancer dans la réalisation de quelques-uns d'entre eux.



! Dès le 9-11-2020: sortie de la 2ème affiche « Enraciner »

Quand on veut construire une maison, la première chose à faire c'est de penser aux fondations. Il en va de même pour notre vie d'homme ou de femme, pour notre vie de classe et pour la vie sociale. Quelles sont nos racines, quelles sont les valeurs qui nous permettent de fonder dans la durée, comment discerner ce qui est le plus important dans nos vies...? La crise liée au coronavirus, nous offre peut-être l'opportunité d'en prendre davantage conscience.

Ainsi, dans les pistes d'animation de cette 2^e affiche, il sera question d'« **Enraciner** », d'ancrer nos projets dans des fondations et des ressources solides, à renforcer progressivement, pour « bâtir ainsi nos projets sur du roc ».



Nos outils pour l'enseignement fondamental uniquement

Une année scolaire 2020-2021 « Cœur à Cœur »

«La richesse de la musique, c'est qu'elle permet d'allier des diversités et de les faire participer à quelque chose que l'on pourrait comparer à une communion dans la différence.» (A. Gounelle)

Quelle beauté la musique! Des notes qui se suivent et s'accompagnent, un rythme donné, une harmonie à trouver...

Dans un orchestre, dans un groupe, chaque ins-

trument, chaque voix apporte quelque chose d'unique à la prestation musicale

Notre école, notre classe, c'est un peu comme un orchestre ou une chorale qui jouerait une symphonie dans laquelle les différences s'associent, et où la diversité contribue à une harmonie qui les respecte, et s'enrichit de leur apport. Chacun (élèves, enseignants, parents, membres du personnel) apporte sa note sur la portée. Quelle note de lui-même chacun va-t-il jouer sur la partition du « vivre ensemble », pour vivre une année 2020-2021 « Cœur à Chœur ».

<https://www.codiecnalux.com/pasto-fil-fete>



Pasto'fil

N°	Intitulés	Sur site	Périodes
0	Cœur à chœur	29-30/6/2020	Juin 2019
1	En avant la musique !		Rentrée scolaire
2	Accord parfait !	5/10/2020	Toussaint
Noël	Noël ! Tous en chœur pour accueillir Jésus	16/11/2020	Avent - Noël - Epiphanie
Pâques	Pâques ! Chanter la vie avec brio !	8/2/2021	Carême - Pâques
3	Tenir le tempo !	17/5/2021	Pentecôte - Juin 2020



! Dès le 5 octobre 2020 sur notre site : le Pasto'fil n°2 pour la Toussaint

Notre corps est notre propre instrument de musique : à l'inspiration, il s'agit d'accueillir un souffle ; à l'expiration, ce souffle peut devenir production sonore, paroles et mots, qui nous mettent en relation. Lorsque nos mots sont accompagnés de gestes, d'actes posés, notre corps s'enracine dans un lieu, un temps, une histoire.

Pour Sainte Cécile, pour les saints cités dans ce Pasto'fil, pour tous les saints d'hier et d'aujourd'hui, pour celui et celle que chaque baptisé est appelé à être, accueillir ce souffle c'est accueillir l'amour que Dieu nous donne et qu'il répand dans nos cœurs. C'est aussi, en écoutant Jésus, donner vie à cet Amour par nos gestes et nos attitudes, par nos voix et nos mots, par le chant de nos vies.

Alors, nous dit saint Augustin :

« **ce n'est pas seulement ta voix qui chante, mais ta main aussi...** »

« **Que ta vie soit un chant que rien n'interrompt !** »

Ces mots que saint Augustin exprimait en son temps résonnent aujourd'hui avec notre ambition d'un « **Cœur à Chœur** » harmonieux. En regardant la vie de saints, en écoutant la Parole de Dieu, ce dossier nous invite à chercher ensemble comment dans nos vies, accorder "inspiration et expiration" pour trouver notre « **Accord parfait** ».



! Dès le 16 novembre 2020 sur notre site :

le Pasto'Fête de Noël: «Tous en chœur pour accueillir Jésus ! »

Le Pasto'Fête de Noël: «Tous en chœur pour accueillir Jésus ! »

Depuis le début de l'année, nos mélodies ont commencé à s'écrire sur les partitions aux couleurs de la vie de nos classes, de nos établissements. Quelques accords parfaits pour donner plus d'expression à notre œuvre commune en cours ont pu retentir ici ou là, et faire chanter nos vies ...

Ce dossier nous propose à présent, de vivre le temps de l'Avent comme une invitation à **"acter une pause, pour poser un acte "** et ainsi découvrir le désir de notre cœur à

l'approche de Noël. Nous nous préparons à accueillir Jésus par nos plus jolies mélodies d'amour, d'espérance, de partage.... Tenons-nous prêts, veillons!

Cela demande du temps, de la patience et de la persévérance!

C'est au son de la flûte du «Petit berger*» que nous allons entrer dans cette période. Avec lui, nous attendrons Noël en nous entraînant inlassablement à jouer nos mélodies avec éclat et délicatesse.

**Conte «Le chant des bergers» de Max Bulliger*

Agenda des animations de présentation de ce Pasto'fête de Noël pour les enseignants

Lundi 19/10	Mardi 20/10	Mercredi 21/10	Jeudi 22/10	Vendredi 23/10
Lundi 26/10	Mardi 27/10	Mercredi 28/10	Jeudi 29/10	Vendredi 30/10
Lundi 2/11	Mardi 3/11	Mercredi 4/11	Jeudi 5/11	Vendredi 6/11
Lundi 9/11	Mardi 10/11	Mercredi 11/11	Jeudi 12/11	Vendredi 13/11

Les heures seront fixées en fonction des possibilités des écoles qui en font la demande

Contact et réservation : brigitte.piengeon@codiecnalux.be – 0491/068599



Des valises prêtes à emporter

Ces valises contiennent des outils pédagogiques destinés aux équipes pédagogiques, aux enseignants, aux directions qui vivent un évènement spécifique dans leur école ou leur classe. Leur objectif est d'apporter une aide concrète et rapide pour intervenir dans ces situations parfois urgentes (ex: un décès dans l'école...) et/ou plus délicates (ex: la maladie grave d'un enfant de la classe, une situation de séparation...).

Elles sont mises à la disposition des écoles sous forme de prêt gratuit, pour un temps déterminé, sur simple demande au SEDEF ou au Service Oxylierre par Email ou par téléphone.

Déjà disponibles :

- « Aborder le deuil et la mort à l'école »
- « Aborder la séparation et le divorce »

Thématiques en construction :

La maladie – Le harcèlement

Contact : brigitte.piengeon@codiecnalux.be

0491/068599



Merci Etienne, Paul et Jean-Pierre

Ce 1er septembre, trois de nos collègues ont débuté une retraite bien méritée. Bien entendu, l'équipe diocésaine a souhaité mettre à l'honneur non seulement la personnalité de chacun mais également le travail réalisé. Merci à chacun d'eux pour ce bout de chemin plus ou moins long réalisé au service de nos écoles.



Etienne Taquet a été gestionnaire au sein du service de formations la FOCEF pendant 22 ans. Ses qualités de pédagogue, son sens de l'humain, ont chaque année été présentes pour guider et orienter les choix de formations, la recherche de conférenciers et l'organisation de ces services.

Etienne a pu, dans ses diverses collaborations, toujours fait preuve de vigilances attentionnées et de qualités professionnelles reconnues.



Paul Boland, après avoir été directeur diocésain pour le secondaire au diocèse de Tournai, a rejoint l'équipe des accompagnateurs PO il y a deux années. Chargé de l'accompagnement des P.O. dans les problématiques liées aux bâtiments scolaires. En quelques mois, il a pu très rapidement tisser de belles collabora-

tions empreintes d'empathie et de confiance avec les PO, mais aussi de belles amitiés, des relations de respect sincère avec les membres de notre maison diocésaine.



Jean-Pierre Merveille, après 30 années dans la fonction de direction d'école, a rejoint la Maison diocésaine le 1er septembre 2013, d'abord, comme Conseiller Co-diec, puis en 2018, comme accompagnateur PO.

Bien plus qu'un collègue de travail, nous avons pu collégialement bénéficier de sa vision et de ses compétences étendues...mais également apprécier sa personnalité empreinte de simplicité, de sagesse, d'une pondération à toute épreuve, d'une bienveillance et d'une générosité envers tous. Bref, un collègue aux grandes qualités de cœur!

Nous remercions Etienne, Paul et Jean-Pierre pour leur temps mis à la disposition des écoles de notre diocèse et pour leur implication au sein de notre Maison diocésaine. Nous leur souhaitons désormais tout le bonheur dans ce nouveau tournant.



Des écoles du libre s'ouvrent aux réfugiés adolescents

Quatre écoles du réseau libre ont mis en place une structure d'accueil et de scolarisation pour des ados du centre Fedasil d'Herbeumont.

• Olivier LEQUY

Dans notre édition d'hier nous évoquions la problématique de l'école communale d'Herbeumont et des parents préférant mettre leurs enfants dans d'autres établissements pour le maternel et le primaire plutôt que d'oser la mixité culturelle.

Il est important de savoir que la scolarisation des réfugiés ne vise pas que des enfants en âge de fréquenter l'enseignement primaire ou maternel. Il y a aussi des ados de 12 à 18 ans arrivés au centre Fedasil d'Herbeumont ces derniers mois, voire ces dernières semaines, parfois avec leur famille, parfois seul (MENA : mineur étranger non accompagné). Pour ces ados, quatre écoles secondaires du réseau libre qui entourent le centre Fedasil soit les instituts Sainte-Anne à Florenville, Notre-Dame à Bertrix, Saint-Joseph à Neufchâteau et Sainte-Marie à Bouillon jouent la carte de l'ouverture à l'autre.

« Chacune de ces écoles accueille une dizaine d'élèves au sein d'une structure spécifique, une classe Daspa, autrement dit Dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants » expliquent Camille

À 2 ou 3 exceptions près au moment de la photo, primo-arrivants, enseignants et représentantes de Fedasil se plient au port du masque



« Chacune de ces écoles accueille une dizaine d'élèves au sein d'une structure spécifique, une classe Daspa, autrement dit Dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants. »

Camille ZIGRAND

Zigrand, responsable de la scolarité des MENA et Marine Minsier pour les enfants avec famille du centre Fedasil d'Herbeumont.

Elèves interprètes

Jeudi matin 8 h 30 dans la cour de Sainte-Anne, cinq Afghans, quatre Syriens et un Tunisien, âgés de 12 à 17 ans sont accueillis par Wendy Lambert et Adèle Puig, les deux professeurs en charge du projet, pour faire connaissance autour d'un petit-déjeuner.

Moins évident qu'il n'y paraît pour communiquer vu que les Afghans parlent le pachtoune, les Syriens

l'arabe. « Ce problème de communication est en partie résolu grâce à un élève qui, outre le tunisien sa langue maternelle, maîtrise le français et l'arabe et à d'autres qui eux maîtrisent l'anglais. En plus de leur rôle d'apprenant, ils pourront nous aider dans les explications et les consignes », souligne Adèle.

15 heures de français

Pour le début des apprentissages toute une pédagogie basée sur la gestuelle, des fiches de traduction français/arabe et français/pachtoune se met en place.

« Le premier objectif est de les amener au terme de l'an-

née scolaire à pouvoir se débrouiller en français ». Raison pour laquelle leur horaire compte pas moins de 15 heures de français soit près de la moitié de la grille horaire hebdomadaire. « Mais les autres matières ne sont pas délaissées pour autant : 4 heures de math, autant en sciences, 2 heures pour leur projet personnel et d'insertion, 3 heures de gym et sports plus des heures en informatique, arts, anglais... Ce qui implique l'intervention d'autres professeurs ou pour certaines de ces heures, comme en sport par exemple, l'incorporation des Daspa dans des groupes-classes existants. » Ce qui a pour conséquence que les autres professeurs indirectement concernés par le projet sont d'une certaine manière associés et, au final, c'est un peu toute une école qui devient porteuse du projet. ■

Source : journal de « L' Avenir »



43

Petit à petit, l'école s'inscrit dans un double mouvement de don et de contre-don. Nous consacrons du temps, de l'énergie pour chaque jeune qui nous sont confiés, nos élèves commencent à aller vers eux et les entourent de sourires et de regards plutôt prévenants.

Et puis, nos jeunes MENA apportent à leur tour, leur part à l'échange en s'impliquant dans la vie de l'école et en nous faisant réfléchir plus loin. Ils permettent de nous décentrer de notre point de vue et de nos représentations pour rejoindre leur propre réalité.

Ce qui les a poussés à partir, ce qui les a poussés à survivre. A quoi peut s'accrocher une vie humaine.

Pour le moment, nous sommes encore dans cette phase d'apprivoisement qui se fait en douceur.

Le challenge du mois d'octobre sera celui de l'amorce de l'apprentissage du français. Un apprentissage au rythme de chacun mais avec un cadre bien défini et très clair. Parce que le vrai défi est désormais d'apprendre rapidement la langue pour avancer.

Emmanuelle FLORENT
Directrice de l'ISA - Florenville

Ils sont arrivés, masqués comme tous les autres un premier septembre bien différent des autres, lui... Dans leurs regards insondables, on peut déceler une once d'inquiétude, un gramme de peur réelle et un kilo d'enthousiasme. Dans leurs regards, déjà, on lit une forme de reconnaissance. En face d'eux, des professeurs, masqués aussi, et dans leurs yeux, on voit une sorte de crainte et beaucoup de bonne volonté. Finalement, on est égaux.

Il faut dire qu'ils font un peu peur, parfois, ces ados du bout du monde, trop foncés aux goûts de certains, qui parlent fort dans des langues inconnues. On les associe, ces gamins, à des images terribles d'un 11 septembre aux Etats-Unis, d'un 13 novembre à Paris ou d'un 23 mars à Bruxelles. Alors, il faut rassurer tout le monde : ceux qui arrivent et ceux qui

sont d'ici. Il faut bien expliquer aux traumatisés qu'une main tendue, c'est une bombe qui s'éloigne. On essaie au sein de l'école de bâtir des ponts culturels. C'est notre rôle, notre mission, à nous, professeurs.

Ils sont arrivés depuis un mois et jour après jour, la confiance s'installe. Ils réapprennent à rire même si leur passé leur collent aux bottes ; ils ont soif d'apprendre et avancent à leur rythme ; ils s'ouvrent, découvrent et comprennent petit à petit qu'ils ne sont plus en danger ; ils respirent.

Ils s'appellent Jawed, Nasratullah, Abdoulie, Lucille, Sohrab, Zaheer, Shakil, Rhamanullah, Tariq et Shawkat ; ils sont Afghans, Ivoiriens et Gambiens et ce sont mes élèves.

Aurélie REMACLE
Professeur de français de l'ISM Neufchâteau



Voir chaque jour les étoiles dans les yeux de nos élèves primo-arrivants et de leurs professeurs est un cadeau, un vrai bonheur et une force !

Catherine Saudmont

Directrice de l'Institut Saint-Michel de Neufchâteau

Ouverture de notre DASPA en 2011 (appelé à l'époque classe passerelle)

En 9 ans une quarantaine de nationalités a fréquenté le DASPA de Bertrix.

En quelques mots : richesses culturelles, partages, témoignages de leur expérience de vie, fraternité et ouverture aux plus démunis (valeurs de l'école chrétienne)...

Nombreux projets : film réalisé par les élèves du DAPSA sur leur parcours de vie et présenté aux autres élèves de l'école, repas « saveurs du monde », création d'un potager, bar à soupe hebdomadaire par les élèves de DAPSA, , rencontre et échange avec des élèves d'autres classes dans le cadre du cours de religion, excursion à Bruxelles...

Une équipe de professeurs motivée et dynamique.

En septembre 2020, 25 élèves à l'IND en DASPA et 7 élèves intégrés dans les autres classes. Les élèves vivent en famille dans la région ou dans 3 centres (AJ Beauplateau, Fédasil Sugny, Fédasil Herbeumont).

Collaboration avec l'ETB pour les cours d'électricité et mécanique.

Nouveau challenge en septembre avec le partenariat regroupant 4 écoles (Institut Sainte-Anne Florenville, ISM Bouillon, ISM Neufchâteau et IND Bertrix) pour accueillir 55 élèves.

Jean-François Coppine
Directeur adjoint IND Bertrix



Ceux-là qui n'échangent rien ne deviennent rien. Saint-Exupéry, Citadelle

LMDP * Langue maternelle * Documents pédagogiques

Les Brèves de LMDP, Revue trimestrielle * Ressources pour l'enseignement du français au secondaire

Recherche - Échange - Formation - <http://docpedagfrancais.be>

Éditeur: bradfer.jules@gmail.com

JULIBEL Le français d'aujourd'hui: Base de données créée à la rédaction de LMDP *

A ce jour, 11.000 fiches en consultation libre sur <http://julibel.fltr.ucl.ac.be/index.php>

Mode d'emploi: <http://docpedagfrancais.be/Sitelmdp/julibelmodedemploi.html>

**ATTENTION: nouvelle adresse bradfer.jules@gmail.com
l'adresse jules.bradfer@scarlet.be ne FONCTIONNE PLUS**

Bonjour,

Les Brèves de LMDP de septembre 2020 sont en ligne sur <http://docpedagfrancais.be/Sitelmdp/breves2009.html>

Vous en trouverez, ci-dessous, le sommaire. et l'édito. Merci de bien vouloir transmettre cette information via vos propres canaux de diffusion

Bonne lecture et bonne année. Amicalement.

Jules Bradfer

Étudiants, enseignants, chercheurs, amateurs... Bonjour !

Pour toute recherche sur les usages, variations, écarts, dans la pratique orale ou écrite de la langue française contemporaine, JULIBEL est un outil informatique commode, rapide. Et gratuit !

Recherche dans JULIBEL: <http://julibel.fltr.ucl.ac.be/index.php/>

Aide à la recherche <http://docpedagfrancais.be/Sitelmdp/julibelmodedemploi.html>

Bonne navigation sur JULIBEL!

Jules Bradfer,
pour LMDP, <http://docpedagfrancais.be>

